

Concours externe et interne 2022 de recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

Rapport du jury par Sonia Dubourg-Lavroff, présidente
Juillet 2022

Conformément aux arrêtés du 13 juillet et du 21 août 2018 du ministre de l'action et des comptes publics, et à l'arrêté du ministère de l'intérieur autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne, le directeur général de l'OFPRA a ouvert ces deux concours pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office.

Le directeur général de l'Office a fixé à **63** le nombre de postes à pourvoir : **40** par le concours externe, **23** par le concours interne.

Le jury, commun aux deux concours, était présidé par Mme Sonia Dubourg-Lavroff, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et comprenait, comme l'an passé, Mme Catherine Bachelier, administratrice civile hors classe et M. Pascal Baudouin, attaché d'administration hors classe, auxquels s'est joint M. Arnaud Pujal, administrateur civil.

Le jury a travaillé, comme l'année précédente, dans une grande complémentarité ; la composition du jury a permis de couvrir les sujets juridiques, administratifs, de culture générale et relatifs aux missions de l'OFPRA. Le jury s'est entendu sur le niveau d'exigence élevé attendu : donner à l'OFPRA, et au-delà au sein de l'administration, des agents de grande qualité, possédant une culture générale et technique suffisante et le sens du service public, à la hauteur de l'attente que les usagers venus d'ailleurs sont fondés à avoir à l'égard de notre pays.

Le jury remercie la direction de l'Office et son secrétariat général pour la bonne organisation des épreuves et les conditions très favorables dans lesquelles ce concours a été tenu.

I - Concours externe

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe se sont déroulées le 7 février 2022, sans difficulté notable. Les épreuves d'admission se sont tenues au siège de l'Office, du 13 mai au 9 juin 2022.

Sur **387** inscrits soit **309** de moins que l'an dernier, **141** candidats se sont présentés aux épreuves écrites, **61** ont été déclarés admissibles. **3** ne se sont pas présentés à l'oral d'admission.

Sur les **40** postes ouverts au concours externe, **41** ont été pourvus soit **102.5%**, la liste complémentaire ayant été appelée en même temps que la liste principale.

Sur les **41** lauréats, seulement **16** sont de véritables externes. La porosité de la distinction des profils des candidats internes et externes reste, comme l'an passé, forte dans ce concours qui n'est pas encore très recherché par des candidats extérieurs à l'OFPRA. **25** exerçaient déjà des fonctions à l'Office, comme officiers de protection contractuels. Par ailleurs, **1** lauréat était en poste dans une autre administration et **11** s'étaient déjà présentés au concours.

La moyenne générale des notes obtenues par les candidats admis s'échelonne de **14.65** à **9.60** sur 20. Le dernier admis a une moyenne de **1,37** points inférieure à celle du dernier de l'année passée.

II - Concours interne

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est également déroulée le 7 février 2022 et les épreuves d'admission du 13 mai au 9 juin 2022.

Sur **275** inscrits soit **236** de moins qu'en 2021 (511), **143** candidats se sont présentés à l'épreuve écrite. On constate la désaffection de ce concours, comme d'autres concours de la fonction publique. **58** ont été déclarés admissibles soit un pourcentage nettement supérieur à celui de l'an passé où, sur **251** candidats présents à l'épreuve écrite, seulement **53** avaient été déclarés admissibles.

Sur les **23** postes ouverts au concours, **25** ont été pourvus soit **108.69%**, la liste complémentaire ayant été appelée en même temps que la liste principale. L'an dernier, sur **17** postes ouverts au concours, **10** avaient été pourvus, soit un pourcentage de **59%**.

Dans la liste des **58** candidats admissibles, les candidats internes en poste à l'OFPRA étaient **26** soit à peu près **45%**. C'est un pourcentage supérieur à celui de l'an dernier où ils étaient **24%** (**13/53** candidats). Sur les **25** lauréats, **14** servaient déjà à l'OFPRA comme contractuels ; **10** s'étaient déjà présentés au concours. On constate à nouveau l'attractivité interne du concours mais le pourcentage de contractuels de l'OFPRA lauréats est inférieur à celui de l'an passé (où il y avait **9** contractuels parmi les **10** lauréats).

La moyenne générale des notes obtenues par les candidats admis s'échelonne de **16.39** à **10.46** (de **16,86** à **12,43** en 2021).

III- Analyse du concours 2022

Le jury s'est beaucoup investi, en particulier durant la phase des oraux, dans une ambiance constructive qui a permis de dépasser les légères et rares divergences (jamais plus d'un ou deux points) concernant une poignée de candidats. Qu'il en soit sincèrement remercié.

Le jury appelle l'attention sur les points suivants : certain(e)s candidat(e) ont fait une prestation orale totalement inconsistante qui a poussé les membres du jury à s'interroger sur le niveau de leurs copies écrites d'admissibilité et sur la notation éventuellement généreuse qui leur a permis d'accéder aux oraux d'admission. Cela concerne essentiellement le concours interne et l'épreuve écrite (note administrative).

Le jury s'alarme également de l'absence de préparation des questions relatives à la géopolitique et aux questions internationales qui sont essentielles au regard des missions de l'OFPRA.

On pourrait reprendre mot à mot le commentaire de l'an dernier : « le jury de 2021 s'alarme du niveau globalement très insuffisant des candidats au concours interne. S'ils ont assez souvent la connaissance immédiate et superficielle des textes en vigueur, ils n'ont aucun recul réflexif, ni culturel, ni historique relativement aux vagues de migration. Leurs compétences géopolitiques confinent souvent au vide total. »

Lors de la réunion d'admissibilité, en accord avec le jury, la présidente a proposé, pour augmenter le nombre de bons candidats admissibles et assurer ainsi une réelle sélection lors de la phase d'admissions, que les notes de la composition générale soient valorisées au

détriment des épreuves de QCM ; les premières révèlent des compétences de maîtrise de la langue et de la pensée plus importantes, globalement et sur le long terme, que les réponses aux QCM.

C'est l'impréparation du concours par de trop nombreux candidats qui a amené à de très faibles résultats aux QCM. Les candidats ne préparent pas suffisamment les épreuves de connaissances techniques.

Pourtant, la motivation pour devenir, dans un premier temps, officier de protection, se doit d'être solide afin de maintenir la qualité de ces professionnels particulièrement exposés.

IV - Quelques préconisations très proches de celles de l'an dernier

S'assurer d'un niveau global de comportement professionnel et d'assise culturelle des agents de catégorie B ou C internes acceptable pour justifier leur candidature au concours d'attaché. Le jury exprime son étonnement face au contraste saisissant entre certaines moyennes à l'écrit (parfois justifiées par une bonne préparation du concours et une connaissance de la matière technique par expérience au sein de l'OFPRA) et la vacuité de leurs prestations orales.

Renforcer la préparation en ce sens en présentant clairement le niveau requis pour se présenter à un concours de catégorie A.

La double correction et la réunion de péréquation sont des éléments essentiels à l'égalité de traitement des candidats.

.....

- **Épreuve orale d'anglais**

1. Quelques remarques générales :

Le niveau attendu pour un tel concours de catégorie A est B2 acquis.

Sur les 59 candidats la moyenne s'établit à 11,4. Elle est plus d'un point inférieure à celle de 2021 (12,74), du fait de la présence de 19 candidats d'un niveau insuffisant pour ce concours de catégorie A.

Une baisse du niveau général des candidats est à noter. 29% des candidats, contre 40% en 2021, ont un bon voire excellent niveau avec des notes supérieures ou égales à 15. Deux candidats, contre 8 en 2021, ont obtenu des notes supérieures ou égales à 19, dont un 20 pour un candidat bilingue.

51% des candidats ont des notes supérieures ou égales à 12, ce qui signifie qu'ils ont un niveau égal ou supérieur à B1. Le pourcentage était de 60% en 2021, donc une baisse significative du nombre de candidats ayant le niveau requis pour ce concours.

32% des candidats ont des notes inférieures ou égales à 8 ce qui signifie qu'ils ont un niveau égal ou inférieur à A2. Pour l'ensemble de ces candidats le jury doit faire des efforts pour les comprendre du fait d'un trop grand nombre d'erreurs de prononciation ou de syntaxe. Les réponses des candidats sont très basiques, ne permettant pas une véritable interaction avec le jury. Le pourcentage était de 15% en 2021 : le nombre de candidats ayant un niveau très insuffisant est donc en hausse significative.

Il est à noter que l'anglais est la langue "par défaut" pour certains candidats qui obtiennent des notes assez basses.

2. Les erreurs les plus fréquentes :

- éviter de commencer systématiquement par : "*this article entitled... comes from... and was published on...*"
- prononciation des mots suivants qui devraient faire partie de leur vocabulaire courant : asylum, migrant, migration, EU, guarantee, status, crisis, coastguards, examine, determine, repatriation, UNHCR, genocide, unaccompanied minors, the Guardian, focus, law, the Rohingya (no "s"), the Taliban (no "s"), promise, lack, occur, pandemic, crisis
- erreurs de vocabulaire fréquentes : information (no "s"), advice (no "s"), violence (no "s"), research (no "s"), data (no "s")
- confusions : policy / politics / politician, economic / economical, application / demand, England / UK, Arab / Arabic, Turkey / Turkish / Turk , route / road, terrible / terrific, actually / now, opportunities / occasions, opportunity / chance, take / pass an exam, interested / interesting, fled / flew, grant / accord, beaten / bitten, tragic / dramatic, trafficking / traffic, rise / raise, training / formation, vaccine / vaccinate, stranger / foreigner, raise / rise
- méconnaissance des règles de grammaire de base pour de trop nombreux candidats : usage des temps, concordance des temps, who / which, 3rd person "s", for / since, prononciation du "ed" final
- passé de certains verbes : flee / fled, seek / sought, deal / dealt

3. Conseils aux candidats :

Tous les articles utilisés traitaient d'un sujet qui doit être familier aux candidats : la question des réfugiés ou migrants dans différentes régions du monde. **Les candidats doivent mieux se préparer à cette épreuve.** Articles et vidéos en anglais sont facilement accessibles sur internet. Un minimum de travail de préparation s'impose en amont de l'épreuve. **La moyenne des notes pourrait être plus élevée si les candidats se donnaient la peine le lire le rapport du jury.**

Sonia Dubourg-Lavroff
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury